

4 Économie

Blocage de l'achat des unités Edan au motif d'impayés sur les factures d'eau ou d'électricité

La nouvelle direction met fin à une pratique illégale

Maxime Serge MIHINDOU  
Libreville/Gabon

C'EST une pratique contraire à la réglementation en vigueur que foulait sans vergogne l'ancien directeur de la SEEG/Veolia : bloquer l'achat des unités Edan, au motif que le client a des impayés liés aux factures d'eau et/ou d'électricité sur les compteurs classiques.

Dans une note interne adressée à tous ses agents, mais ayant « heureusement » fuité sur les réseaux sociaux, le directeur général adjoint de la Technique chargé des opérations de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), Désiré

Meba Mefana, a intimé l'ordre de cesser immédiatement cette pratique dans toutes les agences SEEG.

"Faisant suite au courrier de l'Agence de régulation du secteur de l'eau et de l'énergie électrique (Arsee) du 13 février 2017, n° 00073/2017/ARSEE/DG/P M, relatif au blocage des polices sur des compteurs Edan, nous vous rappelons que les achats des unités Edan doivent s'effectuer librement dans toutes les agences SEEG et sur le réseau tiers (revendeurs). Il est strictement interdit de procéder au blocage des achats des unités Edan au motif que le client a des impayés liés aux factures d'eau et/ou d'électricité sur les compteurs clas-



Photo : D.R

Il est désormais interdit de suspendre l'achat des tickets Edan pour raison d'impayés des factures d'eau.

siques", a indiqué Désiré Meba Mefana. Malgré les multiples plaintes des usagers et les

rappels incessants à l'ordre de l'Agence de régulation du secteur de l'eau et de l'électricité (ARSEE), l'ancienne équipe de la SEEG faisait la sourde oreille, sûre, disait-elle, de son bon « droit ».

En effet, selon l'argumentaire évoqué par les ex-collaborateurs du directeur général sortant Antoine Boo, cette pratique, contraire à la loi, avait pour objectif de contraindre les « mauvais payeurs » à s'acquitter de leurs factures en souffrance. « Cela était totalement illégal. Mais les anciens dirigeants n'avaient pas d'autres moyens de recouvrer tous ces impayés qui avoisinaient plusieurs milliards de francs. Donc, ils avaient

trouvé comme subterfuge de bloquer l'achat des unités Edan pour forcer le client à régler sa facture d'eau ou d'électricité. Alors qu'il existe, pourtant, des moyens légaux de recouvrement. La nouvelle équipe a voulu tout simplement mettre fin à cette pratique en avertissant, au préalable, tous les agents et les responsables des agences, ainsi que les revendeurs agréés. Les clients sont désormais avertis et ont l'obligation de dénoncer les personnes ou les agences qui continueraient à perpétuer cette mauvaise pratique », a lancé un haut cadre de la nouvelle équipe dirigée par Marcellin Massila Aken-dengué. Dont acte.

Respect des délais de paiement entre les marketeurs et la Caistab

Ismaël Ondias Souna veut remettre de l'ordre

AEE  
Libreville/Gabon

LE directeur général de la Caisse de stabilisation et de péréquation (Caistab), Ismaël Ondias Souna, a procédé, mardi dernier, à la présentation aux marketeurs des documents relatifs au "Gentleman agreement et Convention de compte séquestre", en vue d'assainir les rapports entre les marketeurs et la Caistab.

Il impose désormais aux différents acteurs évoluant dans le secteur pétrolier et gazier, un certain délai de paiement, certaines indemnités et majorations à payer en cas de retard. Cette convention revue et améliorée, qui entre en vigueur dès cette fin de mois d'avril se justifierait, selon Ismaël Ondias Souna, « par les nombreuses défaillances observées dans l'application de la première version ratifiée en 2001. Notamment, les retards de remboursement, les compensations de factures au niveau des mar-



Photo : D.R

Photo de famille au sortir de la rencontre.

keteurs, lesquels favoriseraient un climat de méfiance entre les deux parties.»

« Il est important que ce nouveau Gentleman agreement soit appliqué. Nous tenons à formaliser cet accord, à faire en sorte que dans les échanges entre la Caistab et ses différents partenaires, les marketeurs soient prioritaires et inversement », a-t-il indiqué.

Une convention de compte séquestre permet de sécuriser les ressources en hydrocarbures et leur utilisation optimale est as-

sociée à ce nouveau Gentleman agreement. L'objectif étant de faire appliquer les dispositions de celui-ci, en matière de respect des délais de règlement, garantir les règlements respectifs dans l'ordre et dans les temps convenus.

« Il s'agit surtout de mettre la banque au centre du jeu dans la priorisation de la dépense, pour garantir la pérennité du mécanisme de péréquation sur les prix des produits pétroliers », a expliqué le Dg de la Caistab.

Insertion et réinsertion professionnelle des Jeunes

Le Prodece procède à l'audition des apprenants

I.M'B.  
Libreville/Gabon

Comment réduire l'inadéquation formation-emploi ? Comment doter les jeunes déscolarisés des compétences et qualifications de nature à les rendre opérationnels sur le marché du travail ? Et quels jeunes choisir pour ces formations ?

C'EST à ces trois questions que tente de répondre le Projet de développement des compétences et de l'employabilité des jeunes

(Prodece), conduit par l'Office national de l'emploi (ONE), avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, en vue d'une amélioration de l'employabilité des jeunes sur cinq ans.

Depuis ce début de semaine, le comité de sélection de candidatures, composé de sept conseillers, est à pied d'œuvre pour choisir ou réorienter, définitivement, les jeunes devant apprendre un métier ou se perfectionner dans un domaine de compétence donné.

« L'idée c'est de pouvoir juger de leur motivation », a



Photo : Franck Marfall Mombou

Un candidat auditionné sur son projet d'apprentissage.

déclaré Hans Landry Ivala, directeur général de l'ONE. L'objectif est réduire au maximum le nombre d'ap-

prenants qui commencent une formation et l'abandonnent.

Pour M. Ivala, cette sélec-

tion ou réorientation est importante car, l'ONE et ses partenaires sont dans une phase de rationalisation de la dépense publique. « La finalité est d'adapter le souhait des jeunes avec les offres possibles », a-t-il soutenu.

Pour ce qui est de la formation dual (75 % de temps de la formation chez un artisan et 25 % théorique dans les Centres de formation professionnelle), les filières concernées sont la coiffure, la cuisine, la vente en pharmacie, la couture, la soudure, l'électricité et la mécanique-auto.

Quant aux apprenants, qui

proviennent de la formation technique et professionnelle, les filières de formation sont, entre autres, la menuiserie, la maroquinerie-décoration, le transport, le froid et l'électricité, les assurances, les services de santé, la restauration, etc.

A signaler que le Prodece vise la formation de 6500 apprenants sur la durée du projet, soit 3000 déscolarisés et 3500 provenant de l'enseignement technique et professionnel. Dans le cadre de cette formation, le Prodece a identifié et mobilisé essentiellement des PME partenaires.

**CHANGEMENTS**  
COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 30/03/2018  
Union Gabonaise de Banque  
SiteWeb : http://www.ugb-banque.com

FIXING				VENTE BILLETS (sans frais)	
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,2321	1USD =	532,389	1 USD	548,152
CAD	1,5895	1CAD =	412,681	1 CAD	440,512
JPY	131,1500	1JPY =	5,002	100 JPY	525,140
GBP	0,8749	1GBP =	749,751	1 GBP	786,663
CHF	1,1779	1CHF =	556,887	100 CHF	58 801,34
ZAR	14,6210	1ZAR =	44,864	100 ZAR	4 665,32
MAD	11,3342	1MAD =	57,874	1 MAD	60,52
CNY	7,7468	1CNY =	84,675	1CNY	87,21
KES	124,4100	1KES =	5,273	1KES	5,43

INDICES BOURSISERS		
	en date du	
CAC 40	30/03/2018	5 169,87
DOW JONES	29/03/2018	23 943,15
<b>BRENT (IPE) US Dollars/Baril</b>		
<b>30 Mars 2018: 69,46</b>		